



## République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

# DÉCISION DU MAIRE

## D.M. : 2024– 31 : Signature d'un bail professionnel de sous-location du lot 6 du cabinet médical des Bois Rochefort sis 25, avenue des Frères Lumières entre la Ville et le Docteur Juliette LION -ALTMAYER

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2122-23, et l'article L 2322-1,

**Vu** la délibération municipale n°2022-15 du 10 février 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 CGCT

**Vu** le bail professionnel et précaire signé entre la Ville de Cormeilles-en-Parisis et la SCI IMMOBILIERE 3 F, société anonyme d'HLM ayant son siège social situé 159, rue Nationale - 75013 PARIS, a consenti un bail à la Ville de CORMEILLES EN PARISIS, portant sur des locaux situés 25, avenue des Frères Lumières – ZAC les Bois Rochefort – 95240 CORMEILLES EN PARISIS.

**Considérant** que la Ville de Cormeilles-en-Parisis loue à la SCI IMMOBILIERE 3 F six locaux dans l'immeuble situé 25, avenue des Frères Lumières à Cormeilles-en-Parisis dans le lieu prénommé « Cabinet médical des Bois Rochefort » afin d'accueillir des médecins généralistes libéraux et des professionnels paramédicaux ;

**Considérant** qu'un ou plusieurs internes en médecine générale, se trouvant sous la responsabilité du Docteur LION-ALTMAYER, souhaitent intégrer celui-ci au sein d'un nouveau bureau (bureau 6) ;

**Considérant** que l'aménagement de ce nouveau bureau a fait l'objet d'un accord entre la Ville de Cormeilles-en-Parisis et la SCI IMMOBILIERE 3 F

### DÉCIDE

**DE SIGNER** avec le Docteur Juliette LION ALTMAYER le bail professionnel de sous-location du bureau N°6 du cabinet médical des Bois Rochefort sise 25, avenue des Frères Lumières 95240 Cormeilles-en-Parisis ;

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le mercredi 3 avril 2024

Publié sur le site internet le

09 AVR. 2024

Le Maire

Yannick BOËDEC



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY : 2 mois  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Hôtel de Ville - 3, avenue Maurice Berteaux - 95240 Cormeilles-en-Parisis

Tél. : 01 34 50 47 00 - Site Internet : [www.ville-cormeilles95.fr](http://www.ville-cormeilles95.fr) - email : [contact@ville-cormeilles95.fr](mailto:contact@ville-cormeilles95.fr)